



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 03-oct.-2020

Date de révision : 03-oct.-2020

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Involve^{MD} 50 GDE**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-312

Numéro(s) d'enregistrement 33852 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
N° ID/ONU UN3077

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
PROPHARMA Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect : Granules brun clair

État physique : Solide

Odeur : Douce

Classification(s) de danger

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 3
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 2B
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s)

AVERTISSEMENT

Mention(s) de danger

Provoque une légère irritation cutanée
Provoque une irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence - Prévention

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation
 Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises
 Utiliser un équipement de protection individuelle au besoin
 Portez des gants de protection
 Porter une protection oculaire / faciale
 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
 Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation
 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux

Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Tribénuron-méthyle [2ethyl 2-[[[4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)-methylcarbamoyl]ulfamoyl]benzoate]	101200-48-0	50
Autres ingrédients	propriétaire	50

Si Nom chimique / CAS est « propriétaire » et / ou % en Poids est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Apportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.
Contact avec les yeux	Gardez les paupières écartées et rincez doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne

rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Provoque une irritation cutanée et oculaire. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utilisez des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé

Dangers spécifiques du produit

Non déterminé

Produits de combustion dangereux Fumée, fumées ou vapeurs et oxydes de carbone

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isolez la zone dangereuse. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines. Voir la section 12, DONNÉES ÉCOLOGIQUES. Voir la section 13, CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est sécuritaire. Endiguer loin avant le déversement; utilisez du sable sec pour contenir le flux de matière.

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous d'un matériau absorbant inerte (par ex. Sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure). Transférer l'absorbant, la terre et autres matériaux contaminés dans des conteneurs pour élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Magasin verrouillé. Garder hors de la portée des enfants. Conserver / stocker uniquement dans le contenant d'origine. N'utilisez pas de récipients pour aliments ou boissons pour mélanger ou conserver. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.
Matériaux d'emballage	Ne pas réutiliser le contenant.
Matières incompatibles	Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Veillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.
-----------------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalon et chaussures de sécurité.
Protection respiratoire	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide	Odeur	Douce
Aspect	Granules brun clair	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	4 – 6	Solution à 1%
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	Ne sublime pas	
Taux d'évaporation	Pas applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable	
Limites d'inflammabilité dans l'air	Pas applicable	
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas applicable	
Pression de vapeur	Pas applicable	
Densité de vapeur	Pas applicable	

Densité relative	0,53 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé
Coefficient de répartition	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Pas applicable
Viscosité dynamique	Pas applicable
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

Autres renseignements

Pas disponible Pas applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.**Conditions à éviter**

Voir la Section 7 Manipulation et entreposage.

Matières incompatibles

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu selon les renseignements fournis.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit****Contact avec les yeux** Éviter le contact avec les yeux.**Contact avec la peau** Éviter le contact avec la peau.**Inhalation** Ne pas inhaler.**Ingestion** Ne pas ingérer.**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Tribénuron-méthyle [méthyl 2-[[[4-methoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)-méthylcarbamoyle]sulfoamoyl]benzoate	>5 g/kg (Rat)	>2 g/kg (Lapin)	>2,26 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mesures numériques de la toxicité

CL₅₀ d'inhalation aiguë (Rat) : >5,4 mg/L (4-hr)

DL₅₀ orale aiguë (Rat) : >2,000 mg/Kg (femelle)

LD₅₀ cutanée aiguë (Lapin) : >2,000 mg/Kg

Irritation de l'œil : Légèrement irritant.

Irritation cutanée : Légèrement irritant.

Sensibilisation cutanée : pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente, ni dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement.

Nom chimique	Algues / plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Involve 50 GDE	72 h CE ₅₀ : <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (microalgues) >0,080 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel) >120 mg/L	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> (puce aquatique) >120 mg/L
Tribénuron-méthyle	120 h CE ₅₀ : <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (microalgues) >0,11 mg/L 14 d CE ₅₀ : <i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau) 0,00425 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel) >738 mg/L	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> (puce aquatique) >894 mg/L

Persistence/Dégradabilité

Non déterminé

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Non déterminé

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements provinciales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Remarque

La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition

actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.s.a. (Tribénuuron-méthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
 <882 livres (400 Kg) par paquet complet : Non réglementé lors du transport à terre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs non vrac
 ≥882 livres. (400 Kg) par paquet complet : RÉGLEMENTÉ
 Reportez-vous à 49 CFR §171.4, 172.101 Annexe A et 173.132 (b) (3)

IATA

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.s.a. (Tribénuuron-méthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

IMDG

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.s.a. (Tribénuuron-méthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TDG

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.s.a. (Tribénuuron-méthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
 Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Tribénuuron-méthyle	X		X		X			

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

CERCLA

Ce matériau, tel que fourni, ne contient pas de substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (*Clean Water Act*) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Règlements d'état aux États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65 de l'État de Californie.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Tribénuron-méthyle	X		

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :

Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33852

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration de produit

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Peut irriter la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. S'assurer de bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage.

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

	LPA	FDS

Mot de signal	Avertissement	Avertissement
Toxicité aiguë - inhalation	Nocif en cas d'inhalation	Ne pas inhaler
Toxicité aiguë - orale	Nocif en cas d'ingestion	Ne pas ingérer
Toxicité aiguë - cutanée	Nocif en cas d'absorption par la peau	Évitez le contact avec la peau
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritant pour les yeux	Provoque une irritation des yeux
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas disponible	Provoque une légère irritation cutanée
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant cutané potentiel	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA

Risques pour la santé

Inflammabilité

Instabilité

Dangers particuliers

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

HMIS

Risques pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

Protection individuelle

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Voir section 8

Date d'émission : 03-oct.-2020
Date de révision : 03-oct.-2020
Note de révision : Nouveau produit

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité